

DEMANDE D'ADMISSION

AVANT DE REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION, VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES PRÉSENTES RÈGLES ET VOUS Y CONFORMER.

RÈGLES GÉNÉRALES

- Tous les documents soumis lors d'une demande d'admission demeurent la propriété de l'UQTR et ne peuvent être retournés au candidat;**
- Le Service de l'admission du Bureau du registraire étudiera seulement les dossiers où les frais d'admission de 30 \$ auront été payés;
Note : Les frais d'admission de 30 \$ au baccalauréat en sécurité publique et au microprogramme en intervention policière sont inclus dans les frais de formation pour le candidat provenant d'un corps de police du Québec (Sûreté du Québec, SPVM ou tout autre corps de police municipal).
- Dans tous les cas, le Bureau du registraire communique à chaque candidat la décision prise à son endroit. Cette décision n'est valable qu'à l'égard du programme pour lequel elle a été prononcée;
- L'admission n'est valide que si elle est suivie d'une inscription (choix de cours) au trimestre pour lequel elle a été prononcée;
- Le dossier complet doit être adressé à : École nationale de police du Québec (ENPQ)
Registrariat
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

PIÈCES REQUISES POUR TOUS LES CANDIDATS

A. Candidat né au Québec

- * Formulaire de demande d'admission
- * Chèque de 30 \$ à l'ordre de l'UQTR
- * Bulletin cumulatif collégial à jour
- * Copie du certificat de naissance

B. Candidat né à l'extérieur du Québec

- * Formulaire de demande d'admission
- * Chèque de 30 \$ à l'ordre de l'UQTR
- * Bulletin cumulatif collégial à jour
- * Copie du certificat de naissance
- * Copie de la carte d'assurance-maladie
- * Déclaration assermentée
- * Copie du certificat de citoyenneté canadienne pour le candidat né à l'extérieur du Canada.

